

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 9 Septembre 2016

**OBJET :** Collège de Lançon-Provence : lancement de l'opération

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Septembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé pour le lancement de l'opération de construction du collège neuf de Lançon-Provence :

- d'approuver le principe de construction du collège et d'engager les procédures nécessaires à la réalisation des prestations intellectuelles autres que les assurances, et de la maîtrise d'œuvre,
- de valider les principaux éléments du programme de l'opération,
- de fixer l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 21 752 849.88 € T.T.C.,
- d'approuver la variation de l'autorisation de programme comme indiqué dans le rapport, arrondie à 21 755 000 € TTC et qui sera présentée lors d'une prochaine session budgétaire,

Les consultations pour les marchés de prestations intellectuelles, autres que les assurances et le marché de maîtrise d'œuvre selon la procédure de concours en fixant le nombre de concurrents admis à participer à 5 seront lancées conformément au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil Départemental**  
**des Bouches-du-Rhône**  
**et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**